

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**Des voix:** Dehors, dehors!

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**Une voix:** Et ces individus?

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. On vous a signalé la présence d'étrangers à la tribune. (*Applaudissements*)

Votre Honneur jugerait-il de son devoir d'intervenir, en vertu de l'article 13 du Règlement, qui dit:

Lorsqu'un député signale la présence d'étrangers, l'Orateur ou le président, selon le cas, met aussitôt aux voix, sans permettre de débat ni d'amendement, la motion: «Que les étrangers reçoivent l'ordre de se retirer.» Toutefois, l'Orateur ou le président peut enjoindre aux étrangers de se retirer, chaque fois qu'il le juge à propos.

La chose vous a été signalée. (*Applaudissements*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg-Nord-Centre verra qu'il ne s'agit pas là du rappel au Règlement. Le député de Calgary-Nord a dit qu'on prenait des notes. Il présume qu'on prend un certain genre de notes. Évidemment, la présidence ignore ce que l'on fait au juste.

Je crois devoir signaler aux députés que depuis l'an dernier, parce que la tribune officielle regorge de fonctionnaires—et il en est ainsi depuis un certain temps—à la suite de pourparlers avec la présidence, les journalistes ont obtenu que leur tribune leur soit réservée exclusivement et qu'une partie de la tribune des diplomates—celle qui est à l'ouest—serve à recevoir l'excédent de la tribune officielle. C'est pourquoi des fonctionnaires se servent de celle-là.

Les députés le savent, il est d'usage que les fonctionnaires occupant la tribune officielle aient le droit de prendre des notes. Le point soulevé par le député, sauf erreur, n'est pas un rappel au Règlement. Si le député veut parler d'étrangers dans la tribune, c'est autre chose, et je dois donner suite à la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre. Quelqu'un veut-il présenter la proposition?

**M. Woolliams:** Merci beaucoup d'avoir tiré ce point au clair, monsieur l'Orateur. J'aurais cru que le leader de la Chambre l'aurait fait

aussi. J'ai vu ces deux-là—ils sourient de nouveau maintenant... (*Exclamations*). Ils sont assis près de l'interprète. Et je sais exactement...

**Des voix:** Règlement.

**M. Woolliams:** J'attendrai qu'on fasse silence. Je sais exactement ce qu'ils font. Ils notent ceux qui sont présents. Je les ai vus cocher leurs noms sur la liste de présence de la Chambre. Qu'ils se lèvent et le contestent. Je voudrais que le personnel du service de protection examine le contenu de leurs documents. S'ils font ce que je viens de dire, c'est-à-dire le relevé des présences, c'est contraire au Règlement de la Chambre. Encore un exemple de la dictature du gouvernement. (*Applaudissements*). Le leader de la Chambre est le dictateur et il le montre en se servant de ces hommes de main.

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, je m'étonne que le député soit si chatouilleux sur la question de l'assiduité. Il manquerait beaucoup à tous, j'en suis sûr, s'il n'était pas à la Chambre. Je ne crois pas qu'il ait invoqué un article particulier du Règlement qui aurait été enfreint. Comme l'a fait remarquer Votre Honneur, les fonctionnaires ont le droit, d'après la coutume, de prendre des notes. Peu importe, selon moi, le contenu de ces notes. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le président du Conseil privé répond, sauf erreur, au député de Winnipeg-Nord-Centre qui a invoqué le Règlement et on devrait peut-être me permettre de l'entendre.

**L'hon. M. Macdonald:** Merci, monsieur l'Orateur, il me semble...

**Une voix:** Avez-vous pris une douche ce matin?

**L'hon. M. Macdonald:** En effet, et je suppose que le député est déçu parce que je ne l'ai pas invité. Que l'honorable député et le chef de l'opposition me comprennent bien: Je n'ai pas l'intention de l'inviter, lui ou ses collègues, dans ma douche. Il leur faudra en trouver une autre.